

Pertuis

Les commerçants non-sédentaires en colère



Dominique Damiano

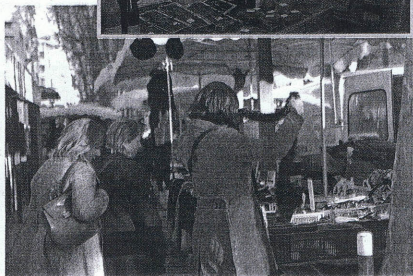
Depuis plus de quatre mois les marchands de Provence regrettent de ne pouvoir être reçus par le maire de Pertuis, Roger Pellenc. Dominique Damiano, le président du Syndicat des commerçants des marchés de Provence Vaucluse et limitrophes se bat pour que le marché de Pertuis reste dans le giron de la mairie, alors que la municipalité opèrerait pour une délégation de service public.

« Est-il nécessaire de rappeler à tous la définition d'une délégation de service public pour les intimes? » s'indigne Dominique Damiano, le président du Syndicat des commerçants des marchés de Provence Vaucluse et limitrophes (SCMPVL). « Cette année, plusieurs villes du Vaucluse et limitrophes ont bien été tentées de répondre à l'appel des sirènes des concessions privées, car il s'agit bien de cela, céder au privé la gestion d'un service assumé jusqu'ici par la municipalité. Céder les contraintes liées à une gestion laborieuse tout en décuplant par ailleurs les recettes. Cela se traduit par un objectif clair de rentabilité qui va générer une augmentation des tarifs de droits de place, agrandissement du périmètre du marché au détriment de la diversité, tout comme de la qualité des produits et services proposés sur le marché. En tête de liste du peloton, la ville de Pertuis, puis Valréas. Dans le secteur limitrophe des Bouches-du-Rhône, Venelles s'est engagée sur cette voie -son marché est depuis passé de 25 à 2 commerçants- et Vitrolles semble vouloir renouveler son engagement malgré nos arguments. » martelle Dominique Damiano. Le président n'en finit pas de tempêter car dernièrement, alors qu'une dizaine de commerçants non sédentaires se rendait à la mairie pour déposer une pétition contenant 1 200 signatures. Celle-

ci n'a pas été reçue par le maire, alors même que le rendez-vous avait été préalablement pris. « La Mairie nous a communiqué un soir à 18h30 une télécopie nous informant que le maire ne pourrait nous recevoir, explique Dominique Damiano. Cet envoi est toutefois intervenu bien trop tard pour que nous puissions en prendre connaissance. Nous nous sommes donc rendus en Mairie avec une délégation de 25 commerçants afin de remettre la pétition signée par 1 200 pertuisiens. Nous n'avons pas été reçus, la seule proposition qui nous ait été faite étant de remettre nos documents à l'agent du service d'accueil. Pas un seul élu n'a été délégué afin de nous recevoir, ce qui témoigne une fois de plus du mépris dont nous faisons l'objet, nous, les commerçants non sédentaires ainsi que notre organisation professionnelle.

Deux ans de difficultés

Nous avions été reçus en août dernier par le directeur de cabinet, M. Granges. Nous lui avions proposé, si la municipalité conservait une régie directe : des aménagements tarifaires permettant l'équi-



libre des dépenses et des recettes et invité les commerçants à privilégier le mode de paiement par abonnement, pour garantir recette et transparence à la municipalité. Nous espérons rencontrer Roger Pellenc, dans le cadre de la commission des marchés organisée le 5 octobre dernier. L'entretien a de nouveau été reporté et la commission a fait abstraction de certains principes : non validation des commerçants replacés après les travaux. Egalement, l'organisation a dû intervenir afin d'éviter l'attribution de places, alors qu'aucun affichage préalable des emplacements vacants n'avait été réalisé. Nous devons faire face à une proposition tarifaire en augmentation à laquelle s'ajouteront 20 % de TVA, soit une augmentation prévisible de 25 % à 30 %. Et puis la mairie démontre sa volonté de favoriser les abonnés. Or, comme nous vous l'avons maintes fois indiqué, l'abonnement est un mode de paiement auquel nul n'est obligé de souscrire et ne confère aucun privilège à celui qui l'utilise vis-à-vis des titulaires qui paient leurs emplacements à la semaine depuis des années, notamment pour l'obtention d'un emplacement qui doit s'appuyer sur l'ancienneté du titulaire.

Nos différends ont commencé avec les travaux qui ont eu lieu dans la ville l'hiver dernier, sur les places Jean Jaurès et du 4 septembre. Devant les difficultés rencontrées avec la municipalité, la

CCI (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse) a souhaité devenir médiatrice sur ce problème et a participé aux travaux de réinstallation.

Mépris municipal

Alors que nous étions en train de travailler à la réinstallation du marché, la municipalité œuvrait, de son côté, à organiser une délégation de service public, sans consulter les commerçants de marché. Je me suis rendu au Conseil municipal où, évidemment je n'ai pas eu le droit de prendre la parole. J'ai entendu monsieur Roger Pellenc dire que l'organisation professionnelle n'était pas suffisamment représentative des commerçants du marché, alors que nous sommes les premiers concernés. La délégation de la régie municipale à une société privée induit systématiquement une augmentation des prix des places d'environ 20 % puisque que le concessionnaire fait immédiatement payer la TVA aux marchands. Actuellement, la redevance que nous payons à la municipalité est de 1,50 € le mètre linéaire. Si c'est un professionnel qui gère le marché, cette redevance pourrait passer au mètre carré et être multipliée. L'expérience nous a montré que géré de la sorte, un marché se délite et les marchands étaient contraints de désertier les lieux qui n'étaient plus en adéquation avec les attentes des chaland. »

Mireille Hurlin

La Ville maintient la DSP

Pour la Ville de Pertuis « Les marchés dans la vie municipale nécessitent une adaptation pour répondre ou anticiper les attentes de la clientèle, et requiert une prise en compte de l'intérêt commun allié à un fonctionnement harmonieux du commerce sédentaire, des commerçants des foires et marchés, explique le service communication de la Ville de Pertuis. Des compétences très spécifiques que la ville, seule, ne pouvait mettre en œuvre. Cette nouvelle organisation (la délégation de service publique) permettra de structurer et d'améliorer le potentiel commercial en diversifiant l'offre existante, de promouvoir et d'animer les foires et les marchés de notre ville. La prise en compte des suggestions et conseils donnés par les commerçants sur des solutions apportera des améliorations notables : des suggestions techniques pour la gestion du stationnement des véhicules des commerçants ou de la clientèle à l'organisation spatiale du marché, des boutiques, de l'offre commerciale, du commerce du centre-ville. Enfin, une lisibilité accrue dans l'économie du marché autorisera la municipalité à procéder aux arbitrages adéquats en toute connaissance de cause. »